

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 novembre 2016, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Martin Sauvé, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Raynald Gobeil, district n° 1
Mme Rollande Côté, district n° 2
M. Jules Bouchard, district n° 3
M. Romuald Tremblay, district n° 4
M. Claude Tremblay, district n° 5
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance :

Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Nombre de citoyens présents : 10

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire procède à l'ouverture de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 3 et 24 octobre 2016
4. Adoption des procès-verbaux des séances des 3 et 24 octobre 2016
5. Adoption des déboursés
6. Correspondances

RÉSOLUTIONS

7. Demandes d'aides financières
 - 7.1. Demande d'aide financière d'Opération Nez rouge
 - 7.2. Demande d'aide financière du service incendie
 - 7.3. Campagne de financement 2017 de Solican
8. Urbanisme
 - 8.1. Adoption du second projet de règlement 348-16 modifiant le règlement de zonage 329-15 afin d'ajouter des dispositions particulières relatives aux projets intégrés de construction de mini-maisons
 - 8.2. Octroi de mandat à la firme Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs-géomètres / réforme cadastrale

9. Administration

- 9.1. Ouverture d'une marge de crédit pour le financement temporaire du règlement d'emprunt 344-16 – Construction d'un édifice municipal et communautaire
- 9.2. Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
- 9.3. Dépôt des résultats semestriels
- 9.4. Rapport du maire sur la situation financière 2016
- 9.5. Nomination d'un maire suppléant pour la période du 7 novembre 2016 au 4 novembre 2017
- 9.6. Nomination d'un représentant suppléant aux séances de la MRC pour l'année 2017
- 9.7. Avis de motion – règlement 349-16 relatif à l'établissement d'un programme de soutien au développement
- 9.8. Avis de motion – règlement 350-16 relatif aux taux de taxes pour l'année 2017
- 9.9. Approbation des prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale du secteur nord de Lac-Saint-Jean Est
- 9.10. Affectation du surplus accumulé non affecté
- 9.11. Affectation des revenus de vente de terrains du quartier Boréal au remboursement de la marge de crédit temporaire
- 9.12. Excédent accumulé affecté de la municipalité détenu par la Régie Intermunicipale en sécurité incendie du secteur nord
- 9.13. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitations pour mandater un laboratoire de géotechnique pour la construction de l'édifice municipal et communautaire
- 9.14. Affaires nouvelles
 - a)
 - b)

10. Vœux de sympathie

11. Rapport des comités

12. Mot du maire

13. Période de questions

14. Levée de la séance

2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-236

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Jean-François Néron
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé

Acceptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 3 ET 24 OCTOBRE 2016

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, dans le délai légal, et pris connaissance des procès-verbaux des séances des 3 et 24 octobre 2016

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Romuald Tremblay

16-237

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que l'exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 3 et 24 octobre 2016 est approuvée

Acceptée

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 3 ET 24 OCTOBRE 2016

Il est proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Romuald Tremblay

16-238

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les procès-verbaux des séances des 3 et 24 octobre 2016 sont adoptés

Acceptée

5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

5.1. Adoption des déboursés d'octobre 2016

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Raynald Gobeil

16-239

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 276 354,95 \$ pour le mois d'octobre 2016 soit approuvé

Acceptée

6. CORRESPONDANCES

Il n'y a aucune correspondance ce mois-ci

7. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

7.1. Demande d'aide financière d'Opération Nez rouge

ATTENDU QUE l'organisation Opération Nez rouge, qui offre un service de raccompagnement aux personnes ayant consommé de l'alcool durant la période des fêtes, demande une aide financière à la municipalité

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Nazaire ont accès aux services de l'organisation Opération Nez rouge

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer l'organisation Opération Nez rouge

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Claude Tremblay

16-240

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 50 \$ à l'organisme Opération Nez rouge

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 7 novembre 2016 –
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

7.2. Demande d'aide financière du service incendie

ATTENDU QUE le service d'incendie de la caserne 31 demande au conseil une aide financière pour la soirée des fêtes

EN CONSÉQUENCE

16-241

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Jean-François Néron
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 200 \$ au service incendie de la caserne 231

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 7 novembre 2016 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

7.3. Campagne de financement 2017 de Solican

Cet item est annulé

8. URBANISME

8.1. Adoption du second projet de règlement 348-16 modifiant le règlement de zonage 329-15 afin d'ajouter des dispositions particulières relatives aux projets intégrés de construction de mini-maisons

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'amendement au règlement de zonage 329-15, afin d'autoriser les constructions de mini-maisons sur son territoire

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de modifier le règlement de zonage afin de permettre ce genre de construction

ATTENDU QU'il se développe une nouvelle tendance d'habitation pour ce genre de construction

ATTENDU QUE les modifications respectent les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur

ATTENDU QUE le CCU a recommandé cet amendement au conseil

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à séance du 3 octobre 2016

ATTENDU QUE le conseil a adopté le premier projet du règlement 348-16 lors de la séance du 3 octobre 2016

ATTENDU QUE suite à la séance de consultation publique, le projet de règlement 348-16 devrait être modifié de façon significative

16-242

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Que le conseil abandonne la procédure d'adoption du règlement 348-16

Acceptée

8.2. Octroi de mandat à la firme Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs-géomètres / réforme cadastrale

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a le pouvoir de convenir d'un contrat de gré à gré

ATTENDU QUE la firme *Girard Tremblay Gilbert* a déposé une offre de services pour la régularisation des titres de propriété concernant les rues occupées sur le territoire actuellement non-rénové de la municipalité de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE le coût desdits travaux de régularisation est de 19 900,00 \$ plus les taxes applicables

16-243

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Jules Bouchard

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie le contrat d'arpentage pour la régularisation des titres de propriété concernant les rues occupées sur le territoire actuellement non-rénové de la municipalité de Saint-Nazaire à la firme *Girard Tremblay Gilbert* au coût de 19 900,00 \$ plus taxes applicables

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 61000 411 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Acceptée

9. ADMINISTRATION

9.1. Ouverture d'une marge de crédit pour le financement temporaire du règlement d'emprunt 344-16 – Construction d'un édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt 344-16 / Construction d'un édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a obtenu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du règlement d'emprunt 344-16 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 339 394 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire entend obtenir auprès de la Caisse populaire Desjardins, une marge de crédit temporaire de 4 339 394 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins majoré de ½ % pour exécuter lesdits travaux

EN CONSÉQUENCE

16-244

Il est proposé par Jean-François Néron

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire demande à la Caisse populaire Desjardins de lui octroyer une marge de crédit temporaire de 4 339 394 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins majoré de ½ % pour exécuter les travaux de construction d'un édifice municipal et communautaire

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Martin Sauvé, maire et/ou Pierre-Yves Tremblay, directeur général pour signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires

Acceptée

9.2. Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre-Yves Tremblay confirme le dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en l'occurrence, messieurs Raynald Gobeil, Jules Bouchard, Romuald Tremblay, Claude Tremblay, Jean-François Néron et madame Rollande Côté

9.3. Dépôt des résultats semestriels

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre-Yves Tremblay dépose les résultats semestriels au 30 septembre 2016

9.4. Rapport du Maire sur la situation financière

Le maire, Martin Sauvé donne lecture de son rapport annuel.

9.5. Nomination du maire suppléant pour l'année 2017

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé à titre de remplacement du maire en cas d'absence de ce dernier

EN CONSÉQUENCE

16-245

Il est proposé par Raynald Gobeil

Appuyé par Jules Bouchard

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la conseillère Rollande Côté est nommée à titre de mairesse suppléante pour l'année 2017 en cas d'absence du Maire, Martin Sauvé

Acceptée

9.6. Nomination d'un représentant suppléant aux séances de la MRC pour l'année 2017

ATTENDU QU'un représentant suppléant doit être nommé à titre de remplaçant du maire en cas d'absence de ce dernier aux séances de la MRC

EN CONSÉQUENCE

16-246

Il est proposé par Romuald Tremblay

Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la conseillère Rollande Côté est nommée à titre de remplaçante du maire pour l'année 2017 en cas d'absence de ce dernier aux séances de la MRC

Acceptée

9.7. Avis de motion – règlement 349-16 relatif à l'établissement d'un programme de soutien au développement

M. Claude Tremblay, conseiller, donne avis de motion que sera présenté, lors d'une séance ultérieure, le règlement 349-16 relatif à l'établissement d'un programme de soutien au développement

9.8. Avis de motion – règlement 350-16 relatif aux taux de taxes pour l'année 2017

M. Jules Bouchard, conseiller, donne avis de motion que sera présenté, lors d'une séance ultérieure, le règlement 350-16 relatif aux taux de taxes pour l'année 2017

9.9. Approbation des prévisions budgétaires 2017 de la Régie Intermunicipale du secteur nord de Lac-Saint-Jean Est

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale du secteur nord de Lac-Saint-Jean-Est a été créée pour desservir le territoire du secteur nord du Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire est une municipalité du secteur nord et doit contribuer au financement de la Régie Intermunicipale du secteur nord de Lac-Saint-Jean-Est

ATTENDU QUE la quote-part établie pour la municipalité de Saint-Nazaire pour l'année 2017 est de 9 581 \$

16-247

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire approuve le budget 2017 de la Régie Intermunicipale du secteur nord de Lac-Saint-Jean-Est et paie un montant total de 9 581 \$ représentant sa quote-part pour l'année 2017

Acceptée

9.10. Affectation du surplus accumulé non affecté

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a effectué des dépenses d'entretien de l'aréna qui n'étaient pas prévues au budget de l'année 2016

ATTENDU QUE ces dépenses doivent être financées par l'excédent accumulé non affecté

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

16-248

Que la dépense suivante soit payée à même l'excédent non affecté :

- Éclairage au DEL pour l'aréna 15 105,60 \$

Acceptée

9.11. Affectation des revenus de vente de terrains du quartier Boréal au remboursement de la marge de crédit temporaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a adopté le règlement 322-14 relatif au développement domiciliaire au quartier boréal

ATTENDU QU'à l'article 6 du règlement 322-14, le conseil affecte au remboursement de l'emprunt les sommes perçues de la vente des terrains situés au quartier boréal

ATTENDU QUE les ventes de terrains au quartier boréal pour l'année 2016 s'élèvent à 74 788 \$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

16-249

Que les revenus de vente de terrains du quartier Boréal au montant de 74 788 \$ soient affectés au remboursement de la marge de crédit temporaire du règlement d'emprunt 322-14

Acceptée

9.12. Excédent accumulé affecté de la municipalité détenu par la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur nord

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire est membre de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur nord

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire dispose de surplus accumulés affectés détenus par la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur nord au montant de 3 353,60 \$

EN CONSÉQUENCE

16-250

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Jules Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire demande à la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur nord de lui verser l'excédent accumulé affecté au montant de 3 353,60 \$

Acceptée

9.13. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitations pour mandater un laboratoire de géotechnique pour la construction de l'édifice municipal et communautaire

Cet item est annulé

10. AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucune affaire nouvelle

11. VŒUX DE SYMPATHIE

Les membres du conseil offrent leurs sympathies à la famille de Madame Louise Gagné, décédée en octobre 2016

12. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable

13. MOT DU MAIRE

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

16-251

| Que la séance soit levée à 21 h 09

Adoptée

Saint-Nazaire, le 7 novembre 2016

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA
Directeur général

Martin Sauvé,
Maire